



Avis public d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 14 juillet 2026, le Conseil a adopté le règlement d'urbanisme suivant :
 - Règlement 26-956-1 - Règlement de zonage.
- En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 18 septembre 2026, date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté La Haute-Yamaska.
- Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau de la Ville, situé au 417, rue de la Cour à la Ville de Waterloo.

Donné à Waterloo (Québec), le 21 septembre 2026

Patrick Gallagher, greffier par intérim
417, rue de la Cour
Waterloo (Québec)
J0E 2N0

RENSEIGNEMENT : 450-539-2282 poste 201